



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture et Patrimoine

Arrêté n° 2012 116 - 0003
portant inscription au titre des monuments
historiques de l'église paroissiale Saint-Amand de
CAZEDARNES (Hérault)

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 05 avril 2012,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que **l'église paroissiale Saint-Amand de CAZEDARNES** (Hérault) présente sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'importance et de l'ampleur exceptionnelles de son décor mural peint par Nicolas Greschny.

ARRETE :

Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église paroissiale Saint-Amand, en totalité, y compris son décor mural peint, de CAZEDARNES (Hérault) figurant au cadastre section AB n°129 I d'une contenance de 855 m² et appartenant à la commune depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le 25 AVR. 2012

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN

Département :
 HERAULT
 Commune :
 CAZEDARNES

Section : AB
 Feuille : 000 AB 01
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 12/04/2012
 (niveau noir de Paris)
 Coordonnées en projection : RGF93CC43
 ©2011 Ministère du budget, des comptes
 publics, de la fonction publique et de la
 réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

25 AVRIL 2012

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
 Jean-Christophe BOURSIN

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
 par le centre des impôts foncier suivant :
 CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
 11 AV PIERRE VERDIER B.P 751 34622
 34522 BEZIERS CEDEX
 tél: 04 67 35 69 03 - fax 04 67 35 69 00
 odif.beziers@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

